



En coop, c'est en s' parlant
qu'on s' comprend!

- Accompagnement en gestion de conflits
- Par et pour les membres
- Service gratuit et confidentiel offert par des membres bénévoles formés en médiation citoyenne

819-566-6303 poste 26



Fonctionnement de la Ligne du bon voisinage

- Vous devez, en tant que membre coop, faire appel vous-même à la Ligne du bon voisinage (LBV) en laissant un message contenant les informations suivantes sur la boîte vocale :
 - Votre nom ?
 - Le nom de votre Coopérative d'habitation ?
 - Votre numéro de téléphone ?
 - Quel est le meilleur moment pour vous rejoindre ?
 - Est-ce que le médiateur peut vous laisser un message sur votre répondeur si vous êtes absent ?
- Un médiateur vous rappelle dans un court délai (Échange téléphonique sur la situation et sur le type d'accompagnement offert par la LBV).

Suites possibles selon la situation :

- Participation à une rencontre préparatoire avec deux médiateurs afin d'explorer la situation et explorer des moyens constructifs pour gérer le conflit.
- Contact de l'autre personne impliquée dans le conflit (échanges téléphonique et possible rencontre préparatoire avec deux médiateurs si la personne désire participer la démarche).
- Rencontre de médiation.